

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 846

Artikel: Session d'hiver des chambres fédérales : la démocratie se dégrade
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La démocratie se dégrade

■ (réd) "Les élections comme dernier espoir" titrait l'éditorialiste du *Tages Anzeiger* suite au maintien par le Conseil national des tronçons contestés de la N4 (voir DP 844). Le rejet par la Chambre haute du projet de loi sur le crédit à la consommation a également choqué le public et les observateurs. Au début de cette semaine, le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* pose la question en première page : "le Parlement est-il à la hauteur ?" Amateurisme, nombrilisme, lenteur, inféodation aux milieux économiques, de plus en plus les reproches pleuvent sur les élus du peuple et des cantons. Les subventions aux partis préconisées par l'éditorial de Wolf Linder seraient-elles une solution suffisante ou simplement nécessaire ? Nous pensons avant tout qu'il sera de la responsabilité des formations politiques d'abord et des électeurs ensuite de proposer puis d'envoyer à Berne des députés sérieux et réellement motivés. A partir des prochains numéros et jusqu'à l'automne, Domaine Public présentera ce que l'on pourrait appeler son "programme électoral", sous forme d'une série de thèmes centraux qui devront absolument être empoignés lors de la prochaine législature. En attendant, on ne peut que constater ... et le constat est peu réjouissant.

Les faiblesses du Parlement

(jd) Le rejet du projet de loi sur le crédit à la consommation par le Conseil des Etats, au cours de la session parlementaire de décembre, est grave. Pas tant à cause de l'objet en cause que par les faiblesses du Parlement qu'il révèle.

Le Conseil des Etats a refusé le projet en votation finale, alors qu'il avait précédemment aplani toutes les divergences avec le Conseil national. Il a suffi d'une pression efficace de dernière minute des milieux bancaires pour que la Chambre haute annule un travail législatif de huit ans et demi. Alors même que ce projet avait déjà considérablement fondu sous l'influence de ces mêmes milieux. C'est la liberté d'action du Parlement qui est ainsi mise en question.

Mais il y a plus grave encore. La liberté d'action suppose la capacité - temps et compétence notamment - de traiter les affaires. Or les exemples se multiplient qui montrent que tel n'est plus le cas, du moins lorsque les objets présentent un certain degré de complexité. La loi sur le deuxiè-

me pilier, profondément remaniée par le Conseil des Etats, se révèle inutilement compliquée à l'usage. La révision de l'assurance-maladie traîne en longueur et n'aborde pas le fond du problème, malgré la gravité et l'urgence de la situation. Enfin, l'opération de charcutage à laquelle s'est livré le Parlement sur le crédit à la consommation n'est pas pour rehausser le crédit du législateur.

On est en droit de douter que les majorités qui bouleversent l'économie d'un projet sont toujours très conscientes des conséquences pratiques de leurs choix. Et finalement ce sont les administrations chargées d'appliquer les textes et surtout les citoyens destinataires qui feront les frais du malaxage législatif.

On ne veut pas prétendre que le Parlement idéal doit approuver sans broncher les projets présentés par le gouvernement. Telle n'est pas sa fonction. L'observation suggère simplement que le législateur n'a plus les moyens de son pouvoir formel; et qu'à vouloir malgré tout exercer ce dernier, il risque de dé-

grader la fonction législative. Et par là même, les institutions démocratiques.

Plusieurs parlements occidentaux disposent d'un service de législation indépendant de l'exécutif, qui leur permet de contrebalancer efficacement le gouvernement et sa puissante administration. Il faudra probablement payer ce prix aussi en Suisse si l'on veut maintenir et même développer la capacité créatrice du pouvoir législatif. A défaut, il ne pourra plus exprimer sa volonté que de manière négative, en refusant les projets qui lui sont soumis ou en faisant traîner en longueur leur examen.

Enfin, le diagnostic exige que soit mis en question l'amateurisme du Parlement helvétique. On a toujours souligné l'avantage d'être représenté par des députés non professionnels, plus proches des problèmes des citoyens et des réalités socio-économiques. Les inconvénients commencent à peser lourd et il ne faudrait pas que la préservation d'un mythe se révèle à la longue d'un coût exorbitant. Une réflexion urgente au moment où le Parlement s'apprête à aborder la révision totale de la constitution et se voit confronté aux problèmes brûlants de la sauvegarde de l'environnement.

Les banques font la loi

(jd) "On sait maintenant qui commande !" Cette phrase historique du radical neuchâtelois Yann Richter, après l'échec de la candidature Uchtenhagen au Conseil fédéral il y a trois ans, voulait signifier que la majorité parlementaire bourgeoise ne se laissait pas dicter son choix par l'état-major socialiste.

Fin 1986. La même phrase peut reprendre du service. Mais pour indiquer cette fois que le Conseil fédéral et le Parlement sont aux ordres des banques.

En septembre déjà, Elisabeth Kopp a annoncé que le projet de révision de

la loi sur les banques, promis-juré au moment du débat sur l'initiative socialiste pour un contrôle renforcé des banques, était repoussé à une date indéterminée.

A une motion de Moritz Leuenberger, avocat de l'Etat philippin dans l'action de récupération des avoirs de Marcos, qui demandait des mesures urgentes contre les capitaux en fuite, le Conseil fédéral a répondu qu'il n'y avait pas de raison de se hâter.

Ce même Conseil fédéral a écarté deux candidats qualifiés à la Commission fédérale des banques, leur préférant des hommes plus proches des milieux bancaires.

Lors de la session d'hiver le Conseil des Etats a enterré la loi sur le petit

crédit, en discussion devant le Parlement depuis huit ans et demi.

Au cours de la même session le Conseil national a adopté une motion du groupe radical exigeant la suppression d'impôts sur certaines opérations bancaires ; une décision qui pourrait coûter près d'un milliard à la caisse fédérale et qui clôt la liste déjà longue des revendications bancaires en matière fiscale acceptées par les autorités.

L'équilibre des finances fédérales, l'image de la Suisse de plus en plus dégradée par les affaires d'argent sale sont des préoccupations secondaires. L'important, c'est ce qu'exigent les banques.

■ (jd) La désignation de notre ami **Wolf Linder** à la tête du Centre de recherche sur la politique suisse de l'Université de Berne, où il succédera au professeur Erich Gruner, nous réjouit à plus d'un titre.

Depuis la retraite de Gruner, il y a maintenant deux ans, l'Université de Berne n'avait pas réussi à se mettre d'accord sur le nom d'un candidat. D'où la crainte justifiée de voir disparaître ce Centre de recherche et de documentation créé par Gruner, et qui reste le lieu privilégié d'analyse de la vie politique suisse. La nomination de Wolf Linder assure la continuité de l'oeuvre du pionnier de la science politique en Suisse; une heureuse issue quand on connaît la timidité et la faiblesse des moyens de cette discipline dès lors qu'il s'agit d'appliquer ses instruments d'analyse à la réalité politique helvétique.

C'est que le vieux politologue bernois ne craignait pas les questions impertinentes et la réflexion originale; une attitude qui ne lui a pas valu que des sympathies au sein de la classe politique. Raison pour laquelle certains ont fait de cette succession un véritable enjeu où la couleur politique menaçait de prendre le pas sur la compétence scientifique. Dernier candidat en date de la Faculté de droit et de science économique, un économiste bâlois, dont on se demandait ce qu'il venait faire dans cette galère.

Mais Leni Robert, Conseillère d'Etat chargée de l'instruction publique, ne s'en est pas laissé conter. Reprenant les dossiers de candidature, elle a retenu le nom de Wolf Linder et a fait avaliser sa nomination par le Conseil d'Etat. Atteinte à l'autonomie de l'Université ? Quand une institution fait preuve d'une telle incapacité à se déterminer et met en péril l'existence même d'une discipline, il n'y a plus place pour l'autonomie. Nomination politique, comme le suggère la *NZZ* ? Certes, mais au plein sens du terme: le nouveau Gouvernement bernois a pris ses responsabilités et a désigné le candidat le plus compétent. Son travail à la direction du Programme de recherche sur le processus de décision dans la démocratie suisse, tout comme ses publications sur les tendances actuelles du système helvétique sont là pour le prouver.

PETIT CREDIT

La vraie raison d'un refus

(réd.) On a émis toutes sortes d'hypothèses pour expliquer le refus du projet de loi sur le crédit à la consommation (à plusieurs reprises évoqué dans DP, par ex. nos 559, 729, 815). On admettait que les banques, soudain accablées par leur devoir de diligence, ont incité au rejet d'une loi qui allait les obliger à prouver devant le juge qu'elles avaient prêté à des clients toujours solvables. Explication beaucoup trop rationnelle. Un observateur attentif des choses fédérales, et pas le moindre puisqu'il s'agit du Conseiller aux Etats et professeur de droit Jean-François Aubert, a découvert la vraie raison du refus prononcé par ses pairs, et nous révèle du même coup "Une face cachée du parlementarisme", dans *Réalités neuchâteloises*, organe hebdomadaire du Parti libéral-ppn. Cela vaut bien quelques citations :

Il s'est produit, l'autre jour, quelque chose d'assez rare au Conseil des Etats. Quelque chose qui nous permettra, d'ailleurs, d'éclairer certains aspects négligés de la vie parlementaire. Le Conseil a rejeté, au vote final, par 25 voix contre 11, une loi sur le crédit à la consommation.

Rappelons, d'abord, que le vote final est une invention de 1902. Il a lieu à l'issue de la délibération

d'une loi, quand les Chambres se sont accordées en tous points. Pour cette raison, il est presque toujours positif. Il n'a été négatif, semble-t-il, que cinq fois (sur plus d'un millier de cas).

J.-F. Aubert examine ensuite quatre explications possibles qui toutes sont à rejeter : erreur des scrutateurs (trop gros), faute des députés eux-mêmes qui auraient voulu faire une démonstration (le vote est public), manifestation de la puissance des banquiers. Ceux-ci *font connaître l'économie du pays ; ils ne se mêlent pas des élections*. Une quatrième raison, passablement embrouillée, est également écartée pour parvenir finalement à l'explication suivante :

Elle est du reste d'une simplicité désarmante : les députés qui ont voté "non" étaient des clients du petit crédit et ils n'ont pas voulu qu'une loi trop tutélaire les empêche de multiplier leurs emprunts. Depuis que j'ai compris cela, j'observe mes collègues de plus près. C'est évident : ces chaussures neuves et ces repas hâtifs, ces Mercedes et ces hôtels miteux, tout dénote, à la fois, le goût du paraître et la gêne financière.

Et J.-F. Aubert de conclure en demandant une augmentation substantielle et immédiate des indemnités des parlementaires.